

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Action culturelle du
musée municipal
Ducastel-Vera – demande
de subventions pour
l'année 2023**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20221215-22-G-180-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

N° DE DOSSIER : 22 G 18o

OBJET : ACTION CULTURELLE DU MUSÉE MUNICIPAL DUCASTEL-VERA -
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le musée municipal Ducastel-Vera, labellisé « Musée de France », qui s'étend sur plusieurs sites (Espace Paul-et-André-Vera, Hôtel de Ville, Maison natale Claude-Debussy, Apothicairerie royale) organise chaque année différentes actions culturelles et pédagogiques, récurrentes ou spécifiques, et bénéficie pour ces dépenses du soutien financier du service des Musées de France de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Île-de-France).

Au titre de l'année 2023 le musée prévoit :

- La réalisation de 3 expositions temporaires ;
- L'action culturelle avec :
 - Ateliers pédagogiques récurrents pour les collections Vera et l'Apothicairerie royale ;
 - Visites-ateliers pédagogiques en lien avec le projet « Jardins » piloté par la Direction de la culture ;
 - Actions spécifiques liées aux expositions temporaires pour les groupes scolaires, animations et visites guidées pour tous les publics ;
 - Réalisation de livrets-jeux pour les enfants et les publics handicapés, ainsi que des supports tactiles ;
 - Participation aux événements nationaux (Nuit des musées, Fête de la musique, Journées européennes du Patrimoine, Journées nationales de l'architecture) ;
- La préservation des collections avec la reconduction annuelle de mesures de conservation préventive ;
- La préparation de la nouvelle muséographie pour la réouverture de la Maison natale Claude-Debussy (réalisation de fac-similés d'œuvres, acquisition de clichés en vue de la préparation des supports multimédia) ;
- L'informatisation de sa régie de recettes (logiciel).

La DRAC Île-de-France, la Région Île-de-France et le Département des Yvelines peuvent apporter un soutien financier à la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour ces actions culturelles dans le cadre de différents dispositifs d'aides aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux maximal auprès de la DRAC Île-de-France, de la Région Île-de-France et du Département des Yvelines pour l'action culturelle du musée Ducastel-Vera pour l'année 2023 dans le cadre des dispositifs les plus intéressants en fonction des projets envisagés et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux maximal auprès de la DRAC Île-de-France, de la Région Île-de-France et du Département des Yvelines pour l'action culturelle du musée Ducastel-Vera pour l'année 2023 dans le cadre des dispositifs les plus intéressants en fonction des projets envisagés et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.